



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 3551

Texte de la question

Alerté par des personnels du Trésor public de la Côte-d'Or, M. François Sauvadet souhaiterait connaître les intentions de M. le secrétaire d'Etat au budget en ce qui concerne la restructuration du réseau Trésor public engagée en 1996. Attaché à la présence territoriale du Trésor et à celle des comptables de cadre A dans les cantons ruraux, il souhaiterait connaître les mesures qu'il envisage de prendre afin de maintenir cette présence.

Texte de la réponse

La direction de la comptabilité publique a engagé une réflexion sur les modes de gestion des trésoreries en zone rurale, afin d'étudier les conditions de leur maintien. Ainsi, il a été prévu, dans un nombre limité de postes, de placer la gestion de deux trésoreries sous l'autorité d'un même comptable. Les études menées dans ce cadre en Côte-d'Or portent sur les postes de Baigneux-les-Juifs, Brazey-en-Plaine, Liernais, Aignay-le-Duc et Précy-sous-Thil, qu'il est prévu de placer respectivement sous la direction des comptables de Venarey-les-Laumes, Saint-Jean-de-Losne, Saulieu, Recey-sur-Ource et Vitteaux. Les mesures envisagées ne remettent donc pas en cause l'implantation de ces postes mais au contraire confortent leur existence. Les trésoreries concernées conservent leur intégrité juridique et leurs attributions propres. Leurs conditions de fonctionnement n'étant pas modifiées, le service rendu aux usagers est maintenu dans les mêmes conditions qu'auparavant. Par ailleurs, la situation des trésoreries d'Epoisses, Aiserey et Grancey-le-Château fait l'objet d'un traitement distinct. Leur regroupement avec respectivement les postes de Semur-en-Auxois, Genlis et Is-sur-Tille vise simplement à régulariser des situations existant dans les faits depuis plusieurs années, dans la mesure où les conditions actuelles de fonctionnement de ces trois postes ne justifient plus leur existence juridique. Le rythme des permanences et des tournées, qui sont d'ores et déjà assurées dans les localités concernées, pourra bien entendu être adapté en fonction des besoins des usagers. A ce jour, aucune date n'a été arrêtée concernant la formalisation juridique de ces trois opérations.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3551

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3125

Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4348